



Fête de la Bretagne Gouel Breizh 2012

Appel à Projets

En 2009, le Conseil régional de Bretagne a donné un nouvel élan à la Saint-Yves/Gouel Erwan avec la volonté d'en faire la fête de la Bretagne, une fête laïque et populaire qui devienne, chaque année, l'occasion de promouvoir la Bretagne créative, festive et solidaire. En 2010, il a choisi de renommer la manifestation « Fête de la Bretagne/Gouel Breizh », appellation plus littérale au regard de ses objectifs et permettant de fédérer plus largement les bretons et amis de la Bretagne.

Pour impulser cette nouvelle dynamique, le Conseil régional a mis en place entre 2009 et 2011 une campagne de communication afin de :

- Accroître la notoriété de la Fête de la Bretagne auprès du grand public
- Offrir une meilleure visibilité aux événements participants en les rassemblant sous un visuel commun qui labellise les différents rendez-vous proposés au public
- Fournir aux organisateurs les moyens de communiquer en mettant gratuitement à leur disposition :
 - Un site Internet dédié
 - Des outils de communication génériques (flyer, affiche, vitrophanie, autocollant, guirlande de fanions, dossier de presse)
 - Des outils de communication personnalisables par eux-mêmes (kakemono, banderole)
 - Des objets promotionnels (t-shirt, bracelet)
- Favoriser l'émergence de nouveaux événements

L'identité visuelle créée pour la Fête de la Bretagne s'appuie sur un symbole identitaire fort – l'hermine – et sur un parti pris créatif résolument moderne.

Un plan média régional a permis, dès la première édition, de faire connaître la Fête de la Bretagne à un très large public et d'inscrire cette fête dans le calendrier annuel des Bretonnes et des Bretons : campagnes d'affichage et web, insertions presse, billboards TV, spots radio.

L'identité visuelle a été déclinée sur un certain nombre d'outils de communication et d'objets promotionnels diffusés sur la région Bretagne par le Conseil régional et fournis gracieusement aux organisateurs pour amplifier leur communication au niveau local.

En 2011, le site Internet collaboratif, ouvert à tous les organisateurs (associations, entreprises, particuliers), proposait plus de 250 événements en Bretagne, ailleurs en France et dans le monde. Ce site dédié permet l'accès à l'ensemble du programme et aux actualités ainsi que le partage d'informations et la géolocalisation des événements.

Le Conseil régional a conclu des partenariats avec les principaux média régionaux (Ouest France, Le Télégramme, France 3 Ouest, France bleu Breizh Izel et Armorique) qui ont contribué à installer ce nouveau rendez-vous, à transmettre les valeurs de cette fête de la Bretagne et à couvrir un grand nombre d'événements.

Le service presse du Conseil régional a réalisé un dossier de presse et organisé des conférences de presse en aval de l'événement facilitant la couverture médiatique de la fête et de chacun des événements la composant.

Enfin, le Conseil régional a mis en place en 2011 un appel à projets afin d'encourager de nouvelles initiatives et d'ouvrir la Fête de la Bretagne à de nouveaux contenus.

Objet de l'appel à projets

L'appel à projets a pour objet d'encourager les initiatives portant sur l'organisation d'événements en Bretagne et ailleurs en France, à l'occasion de la Fête de la Bretagne, du 17 au 28 mai 2012, et de soutenir financièrement un certain nombre d'entre elles.

Aussi, le Conseil régional invite les porteurs de projet intéressés à préparer et à présenter leur candidature à cet appel à projets.

Les projets peuvent prendre des formes multiples et provenir d'horizons différents car la Fête de la Bretagne est un événement de et pour tous les Breton(ne)s et amis de la Bretagne.

Ainsi, la Fête de la Bretagne doit donner chaque année aux Breton(ne)s et aux amis de la Bretagne l'occasion de se retrouver et de mettre en avant leur potentiel de créativité et d'expérimentation.

Sur la base des réflexions que conduit le Conseil régional et afin de servir de fils conducteurs à l'élaboration du projet que les candidats présenteront, la Fête de la Bretagne a pour vocation :

- De créer sur l'ensemble du territoire régional un maillage serré d'événements, à la campagne comme en ville, à l'échelle du village ou du quartier, reliés par l'idée de la fête collective et de proximité
- De promouvoir la Bretagne en dehors du territoire régional en s'ouvrant aux associations de la diaspora bretonne en France
- Par les valeurs de solidarité et de convivialité qu'elle véhicule, de montrer la force d'un territoire qui sait créer du lien social et ainsi illustrer la capacité des Bretons à vivre ensemble et traduire leur propension à s'ouvrir au monde
- De rassembler dans un même programme cette diversité unique d'expressions (traditionnelles, classiques, actuelles et contemporaines, en passant par la fusion de ces expressions) que l'on retrouve dans toutes les disciplines et pratiques culturelles en Bretagne (musique, danse, arts de la rue, théâtre, littérature, poésie, arts plastiques, patrimoine culturel, cinéma, audiovisuel, multimédia...), quelles que soient la ou les langues employées (français, breton, gallo).
- Au-delà du champ culturel, de susciter des prolongements dans de nombreux domaines (social, économie, formation, solidarité, patrimoine naturel, tourisme, sport, gastronomie...)
- De fédérer autour de projets en faisant jouer la complémentarité et la synergie de différents acteurs présents sur un même territoire et en intégrant, le cas échéant, la population.

Le Conseil régional a pour objectif de faire de la Fête de la Bretagne, un événement de et pour tous les Breton(ne)s et amis de la Bretagne. Pour cela, il souhaite que la manifestation rassemble dans sa programmation une grande diversité d'expériences culturelles pour amener tous les publics à partager ce moment de fête.

Au-delà de cette diversité, c'est aussi l'occasion de témoigner de la force de l'innovation et de l'esprit de solidarité en Bretagne. C'est pourquoi, la Fête de la Bretagne est l'occasion pour les acteurs d'élaborer des projets transversaux et expérimentaux ouvrant, par exemple, à d'autres acteurs, cherchant la participation de la population, favorisant les échanges culturels, élaborant des programmes intergénérationnels, initiant des gestes solidaires, suscitant des expériences inédites, investissant des lieux inaccoutumés...

Chaque projet retenu sera autant de facettes distinctes participant à composer un portrait de la Bretagne attachée à cultiver la vitalité de ses traditions tout autant qu'à se placer aux avants gardes des cultures dites actuelles, classique et contemporaine.

Qui peut participer ?

Les candidatures éligibles sont celles portées par les structures suivantes :

- Les associations Loi 1901
- Les établissements culturels, scientifiques, touristiques, les centres de loisirs et les centres socioculturels
- Les regroupements professionnels, les pôles de compétitivités
- Les établissements scolaires, les centres de formation et d'apprentissage

- Les collectivités territoriales et les EPCI (communes et intercommunalités) sur la base de projets fédérant plusieurs associations locales.

Communication

Les projets retenus bénéficieront également du dispositif de communication global proposé par le Conseil régional à tous les organisateurs d'un événement fêtant la Fête de la Bretagne.

A ce titre, le Conseil régional mettra gratuitement à la disposition des candidats retenus au terme de l'appel à projets :

- Le visuel de la Fête de la Bretagne 2012
- Des outils de communication génériques
- Des outils de communication personnalisables par eux-mêmes
- Des objets promotionnels
- La possibilité de communiquer sur leur événement auprès des médias via un dossier de presse commun et auprès du grand public via le site Internet dédié à la Fête de la Bretagne 2012

Aussi, les candidats retenus s'engagent à :

- Fournir un programme synthétique destiné au dossier de presse et au site Internet réalisés par le Conseil régional
- Créer eux-mêmes la fiche de présentation de leur événement sur le site Internet dédié à la Fête de la Bretagne 2012 en y téléchargeant les éléments textuels et iconographiques.

Les caractéristiques des documents à fournir et à télécharger (notamment le nombre de caractères, le format des images...) ainsi que les modalités d'accès au site Internet leur seront transmis au plus tard 15 jours après l'envoi de l'arrêté de subvention.

Par ailleurs les candidats retenus s'engagent à :

- Mentionner explicitement la participation financière du Conseil régional de Bretagne, en faisant figurer le logo Région Bretagne, la signature de la Fête de la Bretagne et l'adresse du site Internet dédié à la manifestation sur leurs outils de communication. Ils devront envoyer à la Direction de la relation aux citoyens leur projet d'affiche, de programme, de flyer, de dossier de presse, de carton d'invitation... afin d'obtenir la validation du Conseil régional quant à la bonne utilisation de ces mentions, préalable obligatoire à la signature de bons à tirer.
- Intégrer une bannière web de la manifestation, cliquable, sur leur site Internet
- Mentionner le soutien du Conseil régional dans tous leurs rapports avec les médias.

De plus, si un candidat retenu souhaite utiliser le visuel de la Fête de la Bretagne pour réaliser ses outils de communication, il devra envoyer à la Direction de la relation aux citoyens son projet d'affiche, de programme, de flyer, de dossier de presse, de carton d'invitation... afin d'obtenir la validation du Conseil régional quant à la bonne utilisation de ce visuel, préalable obligatoire à la signature de bons à tirer.

Les candidats retenus pourront télécharger sur le site Internet le kit de communication de la Fête de la Bretagne 2012 composé des éléments suivants :

- La charte graphique de la Fête de la Bretagne 2011
- Le visuel générique en différents formats
- La signature de la Fête de la Bretagne 2012
- Les éléments graphiques composant le visuel
- Une bannière web cliquable (fixe ou animée) en différents formats
- Le logo Région Bretagne

Les candidats retenus transmettront, avant le 15 avril, à la Direction de la relation aux citoyens un calendrier précis indiquant les dates de diffusion aux médias et au grand public de leurs outils de communication.

Au moins une semaine avant la Fête de la Bretagne et pendant toute la durée de la manifestation, les candidats s'engagent à apposer et diffuser, en accord avec la municipalité, aux entrées principales de la ville et sur des espaces de visibilité stratégique, les outils de communication génériques et personnalisables que le Conseil régional leur aura fournis.

Quelle aide ?

La contribution du Conseil Régional ne pourra pas excéder 40 % des dépenses réelles engagées pour la mise en œuvre du projet et sera plafonnée à 15.000 € TTC.

Un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part du Conseil régional pour la même initiative.

A la demande du Conseil régional, le titulaire du marché public « Animation de réseaux et coordination des événements organisés pour la Fête de la Bretagne 2012 », interviendra auprès des candidats retenus pour coordonner leurs actions de communication avec le dispositif de communication global proposé par le Conseil régional à tous les organisateurs d'un événement fêtant la Fête de la Bretagne.

Que doit contenir le dossier de candidature ?

Pour participer au présent appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, le dossier devra être le plus précis possible et détailler les points suivants :

- Votre structure, l'objet de votre activité, vos actions
- Un descriptif détaillé du contenu du projet
- Le territoire concerné par l'événement proposé
- Le public visé et les estimations de fréquentation
- Le plan et les outils de communication que vous souhaitez développer
- Les structures associées ainsi que leur rôle dans cette initiative
- Les partenaires ainsi que leur rôle dans cette initiative
- Le rétro planning de production
- Le rétro planning de communication
- Le budget prévisionnel et le plan de financement du projet

Cette fiche d'information sur l'appel à projets « Fête de la Bretagne 2012 » ainsi que le modèle de dossier de demande de subvention sont en téléchargement sur www.bretagne.fr.

Le dossier pourra être complété par toute autre information que le candidat jugera utile d'ajouter.

Les critères de sélection

La sélection des projets se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Le Conseil régional appréciera les projets à l'aune des aspects suivants :

- Le caractère inédit du projet
- Le caractère innovant et créatif du projet
- Le caractère citoyen et solidaire du projet
- L'implication d'autres acteurs locaux sur le projet
- La gratuité ou la modicité du prix d'entrée de l'événement

Enfin, le dossier sera également évalué sur :

- Sa qualité d'ensemble et de précisions
- La pertinence des actions mises en œuvre pour le développement durable
- L'expérience du porteur de projet en matière d'organisation d'événement ou sa capacité à le mettre en œuvre

Les dossiers de candidature seront instruits par la Direction de la relation aux citoyens qui rassemblera les services du Conseil régional concernés pour constituer un comité de lecture. Ce comité proposera un classement des dossiers qui seront soumis à la décision de la Commission permanente.

Le dépôt des dossiers et le calendrier 2011 - 2012

Le dossier de candidature est à adresser à : **Monsieur le Président du Conseil régional
Direction de la relation aux citoyens
283 avenue du Général Patton – CS 21101
35711 Rennes cedex 7**

Période de dépôt des dossiers : **du lancement de l'appel à projets au 16/12/2011
avant 18h**

Sélection des projets : **commission permanente du mois de février 2012**

Versement de l'aide : **à compter de fin mars/début avril 2012**

Pour plus d'informations, contacter :

Matthieu BEBIN, chargé de projet

matthieu.bebin@region-bretagne.fr, tél. 02 99 27 13 83

Voir aussi

www.bretagne.fr